



Décision n° 2020/131

**Équipements culturels d'intérêt communautaire
- Médiathèque de Castres - FESTIVAL DE L'ILLUSTRATION JEUNESSE -
Association HISTOIRE DE DIRE - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un
spectacle musical**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Considérant l'intérêt culturel de présenter un spectacle musical dans le cadre de la seconde édition du festival de l'illustration jeunesse organisée à la médiathèque Castres les 25 et 26 septembre 2020,

DÉCIDE

De conclure dans le cadre de la seconde édition du festival de l'illustration jeunesse, un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle musical, avec l'association Histoire de Dire, domiciliée 120 rue Adrien Proby, 34090 MONTPELLIER, pour un montant global estimé à 990,60 € TTC.

La représentation du spectacle musical « *Contes de la Nuit, de la Lune et des Étoiles* » sera donnée à l'auditorium de la médiathèque de Castres le samedi 26 septembre 2020 à 16h30.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget principal 2020, chapitre 011, comptes 6228, 6248, 6257 et 637, gestionnaire MEDRES.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 16 juin 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 26 juin 2020
Sous le n°81-248100430-20200616-lmc19547-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 26 juin 2020



Pascal BUGIS